

Environnement | Bassens : l'ADEME fait le ménage d'Editrans



Les liquidations judiciaires, ce n'est pas bon pour la planète. En 2014, la société Editrans, basée à Bassens, en a apporté la preuve : placée en liquidation judiciaire, cette entreprise girondine de traitement de déchets était dans l'oeil de la préfecture en raison de son activité de traitement de déchets industriels exercée sans autorisation sur un site sensible aux risques d'inondations. Malgré plusieurs rappels à l'ordre et trois incendies, l'activité avaient continué jusqu'en juillet 2012, date à laquelle la préfecture avait demandé la suppression de l'activité, une décision inhabituelle qui donnait tout de même dix mois à l'entreprise pour remettre le site en l'état. Ce ménage est en train d'avoir lieu suite à un arrêté préfectoral de novembre 2017, et plusieurs entreprises ont été mandatées pour faire le tri dans cette décharge à ciel ouvert de 22 000 mètres cubes, à l'abri des regards.

De montagne en vallée

Et les travaux ont déjà bien avancé, "On est au bon tiers du chantier, sachant qu'il y a six mois de travaux et qu'on doit libérer le site pour le mois de mai", confie sur place Olivier Tanguy, responsable de l'agence Ortec, spécialisée dans les travaux de dépollution, dont l'antenne régionale est basée à quelques centaines de mètres. C'est l'une des trois entreprises (avec Guyenne Environnement du groupe Cassous spécialisée dans la gestion des déchets et Azura pour le tri) employées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie), elle-même mandatée par la préfecture après un arrêté datant du 17 novembre dernier. C'est l'une des quinze opérations de "reconversion de friches urbaines polluées" gérées par l'ADEME en région Nouvelle-Aquitaine, est-ce loin d'être la moins risquée. "On n'a pas repéré de déchets dangereux qui pourraient causer une pollution importante, c'est essentiellement des déchets du BTP (...) Il y a des chantiers sur lesquels on intervient pour enlever des déchets dangereux, avec beaucoup plus de risques de pollution sur l'environnement, comme à Testoutil (Bazas), un atelier de traitement de surfaces qui a notamment utilisé des solvants chlorés ayant la particularité d'être très mobiles dans l'environnement et de se transférer dans les sols et sous-sols", précise Alexis Lunel, chef de projet à l'ADEME Nouvelle Aquitaine.

Preuve économique

À Audenge, l'agence réhabilite une décharge. À Cérons, elle évacue des pneus. À Pierrefitte, elle neutralise des explosifs. Sur le site d'Editrans à Bassens, les huit ouvriers à temps plein ont quand même dû déloger une trentaine de tonnes de gravats amiantés, quelques bennes de ferailles enfouies dans le sol et s'attaquer à des montagnes de gravats de près de huit mètres de haut. En tout, 22 000 mètres cubes de gravats en tout genre qui ont jusqu'en mai pour disparaître. L'opération, bien entendue, n'est pas gratuite : le responsable (en l'occurrence Editrans) étant défaillant, c'est l'État qui prend en charge le montant des travaux. L'ADEME finance donc l'opération à hauteur d'1,5 million d'euros, l'un des budgets les plus importants de l'organisme (en moyenne, l'enveloppe dédiée à une opération ne dépasse pas les 200 000 euros pour un budget annuel de l'ADEME de 22 millions d'euros au niveau national, selon Alexis Lunel). Un mal pour un bien selon Olivier Lunel. "On essaie de montrer que trier des déchets en vue de les valoriser sur un site de cette importance, c'est possible techniquement et économiquement. On met en place des chaînes de tri compliquées. Économiquement, ça a aussi un intérêt, c'est plus viable. On l'a vu en faisant la comparaison avec le scénario de l'enfouissement total". Concrètement, comment se déroule cette valorisation et quels déchets sont réellement recyclés ? "On sort plus de dix produits différents issus du tri : des ferailles, du bois, des pneus, des plastiques rigides qu'on valorise, des terres ou des cailloux qu'on peut réutiliser sur des chantiers du BTP (notamment sur les voiries de chantiers). On s'est engagé à valoriser plus de 50% des déchets du site", répond Olivier Tanguy.

Éviter l'enfouissement

Plusieurs machines s'affairent toute la journée sur le site depuis le début des travaux, quelques semaines après l'arrêté préfectoral. "On a une pelle qui ramasse le produit brut stocké, le met dans une machine de tri. Derrière, plusieurs convoyeurs envoient ce tri dans différentes machines, le but étant de récupérer par un tri granulométrique mécanique et de faire un second tri manuel. La feraille va être revendue, le plastique rigide va être refondu en granulométrie... on remet ça sur le négoce et les matériaux sont recyclés en matière première". Le tout sert bien sûr à éviter le plus possible le volume traité en enfouissement dans les Centres de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) de classe 2 (pour les déchets non dangereux), que ce soit à Audenge (170 000 tonnes par an), Lapouyade (250 000 tonnes) ou Naujac (20 000 tonnes). Les 22 000 mètres cubes du site de Bassens ont beau représenter une portion très limitée de la totalité des déchets en enfouissement, les quelques 12 000 tonnes évacuées et censées être revalorisées vont visiblement profiter à des entreprises locales. Sophie Camelot, chef de chantier, donne quelques pistes sur leur destination finale. "La terre inerte termine chez Garandeau (Charente) en remblais, la terre polluée est envoyée dans des centres de décontamination comme BSO à Saint-Jean d'Illac, tout ce qui est déchets plastiques est envoyé chez Soval (Lapouyade) et les cailloux repartent notamment chez Guyane Environnement". "Tout bénéf" aussi pour la mairie de Bassens, qui n'a pas à payer un centime pour se délester d'un problème qu'elle a sur les bras depuis plusieurs années, et qui peut désormais penser à l'avenir du site, comme nous le confirme son maire, le socialiste Jean-Pierre Turon. "La société Azura avait déjà repris une partie du site après le jugement de 2014. Les hangars sont la propriété des docks maritimes, ils devraient procéder à une remise en état et pourrait peut-être les louer à d'autres entreprises. On a déjà refusé une offre d'Eiffage il y a deux ans, mais son installation était impossible avec tout ce décor autour... C'est un site bien situé, proche des quais de Brazza et pas trop loin du reste de la métropole, je ne suis pas du tout inquiet quant à la reprise. De toute façon, le site est inscrit dans le contrat de co-développement signé avec la métropole, qui pourra réaliser au besoin des études d'aménagement". En attendant une éventuelle reprise (industrielle ou non) dans une commune où le secteur de l'industrie représentait en 2015 (selon l'INSEE) un peu plus de 10% du parc d'entreprises installées, ces travaux de dernier recours ont au moins permis de débarasser un plancher encombré depuis quelques années...



Romain Bêteille

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 07/03/2018

[Url de cet article](#)